FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2025

HYPNOTHERAPEUTES - 8690 F

ATTENTION : Seules les formations dispensées par des organismes de formation certifiés QUALIOPI et dont le programme répond aux critères de la profession concernée, pourront être prises en charge par le FIF PL.

I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 600 €
dans la limite du budget de la profession

Attention : la prise en charge des formations dispensées en e-learning est plafonnée à 50% des critères journaliers et limitée à 50% des critères annuels de la profession.

Formations Coeur de métier	Plafonds de prise en charge
Formations entrant dans le cœur de métier : • Addictologie (Arrêt du tabac, alcool, sucre…) • Douleur, pathologies chroniques • Troubles alimentaires • Thérapie familiale, enfant/adolescent • Problématiques liées au stress et au sommeil • Périnatalité • Maitre praticien ou équivalent (en complément de la formation initiale) • Problématiques liées aux traumatismes	Prise en charge au coût réel plafonnée à 200 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel
Formations transversales liées à l'évolution de la pratique professionnelle, liste non exhaustive : • PNL dans ses liens directs à l'hypnose • Approches psycho énergétiques (EFT, EMDR et apparentées) • Systémique • Neurosciences	

Sont exclus des prises en charge FIF PL les conférences, tables rondes, colloques, symposiums, congrès sans atelier.
Cependant, le contenu pédagogique de certaines conférences et de certains colloques répond aux obligations réglementaires.
C'est pourquoi, il appartiendra à la Commission Professionnelle, en cas d'acceptation de prise en charge d'une conférence ou d'un colloque, de s'assurer que le contenu pédagogique de ces derniers répond bien à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux critères de prise en charge de la profession.

Sont également exclues des prises en charge du FIF PL toutes les formations liées au CPF, prises en charge par France Compétences par le biais de votre compte CPF.

Les formations complémentaires doivent être dans l'enrichissement des compétences de la profession d'hypnothérapeute, elles excluent les formations d'autres professions comme par exemple la sophrologie qui est un autre métier.

Sont également exclus des prises en charge :

- **Les formations en lien avec la sophrologie**
- **Les formations dont les thèmes concernent le " religieux ", le " spirituel " et le "quantique"**
- **Les scripts proposant des protocoles pour application spécifique tel "l'anneau gastrique virtuel"**
- **Les formations qui visent au « développement personnel » (toutes pratiques à fins personnelles)**
- **Les langues étrangères**
- **Les formations en informatique générale**

HYPNOTHERAPEUTES - 8690 F (suite)

II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques
dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2025

Thèmes	Plafonds de prise en charge
Formation de longue durée - *100 heures de formation minimum* - *Thème de formation entrant dans les critères de prise en charge 2025 de la profession* - *Une prise en charge tous les 3 ans*	Prise en charge plafonnée à 60 % du coût réel de la formation, limitée à 1 600 € par professionnel pour les formations cœur de métier
Participation à un jury d'examen ou de VAE	Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel

Compte tenu de l'évolution des domaines professionnels, la Commission Professionnelle se réserve le droit de décider de la validité de certains thèmes proposés.
La Commission Professionnelle se réserve le droit de refuser une formation si le thème est répertorié dans le rapport de la Miviludes, Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires.

Attention :
- sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6 h 00, soit sur une journée, soit par 3 modules successifs de 2 h 00 ou par 2 modules successifs de 3 h 00

- sont également éligibles les formations d'une durée minimale de 3 h 00 correspondant à une prise en charge d'une demi-journée

- **Si une demande de prise en charge concerne une formation se déroulant sur un ou plusieurs exercices, une seule et unique prise en charge sera accordée par le FIF PL pour toute la durée de la formation concernée, et ce, quelle que soit la durée effective.**

Rappel : **aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL ; seuls des thèmes de formation peuvent être présentés.**